

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDERE 1er

SECRETARIAT GENERAL

BP : NGAOUNDERE



ADAMAOUA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE 1st SUBDIVISIONAL
COUNCIL

GENERAL SECRETARY

P.O. Box: NGAOUNDERE

(**ADDITIF**) AVIS DE CONSULTATION N° *006* /AC/CAN1er/CIPM/2026 DU *02/03/2026* RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSE A L'EP DE NGAOUNDELBE (LOT 1) ET LA REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSE A L'EP GENDARMERIE (LOT 2), DANS LA COMMUNE, D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1er, DEPARTEMENT DE LA VINA

FINANCEMENT : BIP 2026 /MINEDUB

a-Principaux critères d'élimination (ADDITIF)

AU LIEU DE :

Ces critères sont les suivants :

- Absence ou non-conformité persistance d'une pièce administrative après épuisement de délai accordé par la commission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'une caution de soumission, un récépissé CEDEC et la catégorisation ;
- Avoir abandonné un chantier au cours des trois dernières années par le fait de l'entreprise ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;

LIRE PLUTOT

a-Principaux critères d'élimination

Ces critères sont les suivants :

- Absence ou non-conformité persistance d'une pièce administrative après épuisement de délai accordé par la commission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée ;
- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou la non-conformité d'une copie du récépissé de consignation de la caution de soumission délivrée par la CEDEC au-delà de 48 heures après le dépouillement ;
- Avoir abandonné un chantier au cours des trois dernières années par le fait de l'entreprise ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

NB : Le reste sans changement

AMPLIATIONS :

- DDMAP/Vina ;
- ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- President CIPM/ NGAOUNDERE 1ST;
- Archive/chrono;



NGAOUNDERE le **27 MARS 2026**
Le Maire
(Autorité Contractante)

Haya Ibrahim
Maire de la Commune d'Arrondissement
de Ngaoundéré 1er